

Définition Moulure : (n.f.) Élément de décoration en creux ou en relief, taillé au nu d'un mur ou à la surface d'une boiserie.

Du latin *modulus* (module). Le suffixe *-ure* indique une action ou le résultat d'une action. Il apparaît en 1423 dans un devis relatif à la reconstruction de la maison échevinale de Lille : « Item au deseure de la dite coullombe serront les freniestres remplies de croisillons portans boudure & aussy le mollure de l'estansique chaidant tout autour.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

